

DECISION MUNICIPALE n° D20240614-067

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	TÉMOIN DE MARIAGE	
Dates	Jeudi 16 janvier 2025	
Lieu	Cinéma-Théâtre Le Carnot	
Attributaire	ARTZALA PRODUCTION	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « TÉMOIN DE MARIAGE », produit par ARTZALA Production – domiciliée 188 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « TÉMOIN DE MARIAGE », présenté le jeudi 16 janvier 2025 à 20 h 30 au cinéma-théâtre Le Carnot.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **7 279.50 € T.T.C.**

Les frais de voyage, d'hébergement et de restauration sont inclus au contrat de cession.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 juin 2024

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE